



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EURE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°27-2021-053

PUBLIÉ LE 19 FÉVRIER 2021

Sommaire

Préfecture de l'Eure

27-2021-02-17-003 - Arrêté DCAT/SJIPE 2021-008 portant délégation de signature
ANRU - DDTM (2 pages)

Page 3

Préfecture de l'Eure

27-2021-02-17-003

Arrêté DCAT/SJIPE 2021-008 portant délégation de
signature ANRU - DDTM



**PRÉFET
DE L'EURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Arrêté DCAT/SJIPE 2021-008
Portant délégation de signature**

**Le Préfet de l'Eure
Délégué territorial de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU)**

VU la loi n° 2003-710 du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine modifiée ;

VU le décret n° 2004-123 du 9 février 2004 relatif à l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine modifié ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU les règlements généraux de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine relatifs aux programmes de rénovation urbaine (programme national de renouvellement urbain, programme national de requalification des quartiers anciens dégradés, nouveau programme national de renouvellement urbain) en vigueur et les notes d'instructions appelées en application de ces règlements ;

VU les règlements financiers pour l'agence nationale pour la rénovation urbaine relatifs aux programmes de rénovation urbaine (programme national de renouvellement urbain, programme national de requalification des quartiers anciens dégradés, nouveau programme national de renouvellement) en vigueur et les notes d'instruction appelées en application de ces règlements ;

VU le décret du 15 janvier 2020 nommant M. Jérôme FILIPPINI, préfet du département de l'Eure ;

VU la décision de nomination de M Laurent TESSIER, directeur départemental des territoires et de la mer, délégué territorial adjoint de l'ANRU pour le département de l'Eure ;

VU la décision de nomination de M. Rik VANDERERVEN, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de l'Eure ;

VU la décision de nomination de M. Stéphane MARTIN, chef du service habitat logement ville à partir du 1^{er} mars 2020 ;

VU la décision de nomination de M. Hadrien FARAH, responsable de l'unité logement social rénovation urbaine au sein du service habitat logement ville à partir du 1^{er} octobre 2020.

ARRÊTE

Article premier : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n° SCAED N°20-97 en date du 19/11/2020.

Article 2 : Délégation de signature est donnée à M. Laurent Tessier, délégué territorial adjoint de l'ANRU pour le département de l'Eure, pour signer :

– les décisions attributives de subvention des programmes de rénovations urbaine du NPNRU

– les décisions d'autorisation de prêts bonifiés Action Logement du NPNRU

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement du délégataire mentionné à l'article 2, délégation est donnée à M. Rik Vandererven, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de l'Eure, aux fins de signer l'ensemble des actes mentionnés audit article.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement du délégataire mentionné à l'article 3, délégation est donnée à M Stéphane Martin, chef du service habitat logement ville, aux fins de signer l'ensemble des actes mentionnés à l'article 2.

Article 3 : Cette délégation sera applicable à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental des territoires et de la mer, délégué territorial adjoint de l'ANRU, sont en charge, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Une copie de cet arrêté est transmise à la direction en charge des finances de l'ANRU.

Évreux, le 17 février 2021

Le préfet de l'Eure,
délégué territorial de l'ANRU



Jérôme FILIPPINI